

**FORMULAIRE 51-102F1
RAPPORT DE GESTION
FIRST PHOSPHATE CORP.
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 29 FÉVRIER 2024
ET LE 28 FÉVRIER 2023**

Ce rapport de gestion porte sur les états financiers de First Phosphate Corp. (la « Société ») pour l'exercice terminé le 29 février 2024 et pour la période comparable terminée le 28 février 2023. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers annuels et les notes afférentes pour les exercices terminés le 29 février 2024 et le 28 février 2023 (les « états financiers »). Ce rapport de gestion a été préparé en date du 27 juin 2024 et a été approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « Conseil »).

Cette discussion doit être lue conjointement avec les états financiers annuels vérifiés de la société pour les exercices terminés le 29 février 2024 et le 28 février 2023, ainsi qu'avec les notes qui s'y rapportent. Les résultats sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers de la Société et les informations financières contenues dans le rapport de gestion sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les dirigeants de l'entreprise ont la responsabilité de s'assurer que les états financiers et le rapport de gestion ne contiennent pas de déclaration erronée sur un fait important ou n'omettent pas de mentionner un fait important qui doit être mentionné ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Les dirigeants de la société certifient que les états financiers et le rapport de gestion présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société à la date du présent document.

Le conseil d'administration approuve les états financiers et le rapport de gestion et s'assure que les dirigeants de la société se sont acquittés de leurs responsabilités financières. L'examen du conseil est effectué principalement par le comité d'audit, qui examine et approuve tous les rapports financiers avant leur dépôt.

Des informations complémentaires sur la société sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse <http://www.sedarplus.ca/>.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Les informations contenues dans le présent rapport de gestion peuvent contenir des déclarations prospectives en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui se rapportent à des événements futurs et non passés. Dans ce contexte, les déclarations prospectives portent souvent sur les performances commerciales et financières futures attendues et contiennent souvent des termes tels que "anticiper", "croire", "planifier", "estimer", "s'attendre à" et "avoir l'intention de", des déclarations selon lesquelles une action ou un événement "peut", "pourrait", "pourrait", "devrait" ou "se produira", ou d'autres expressions similaires. Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, incluses dans le présent document sont des déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations réels, ou d'autres événements futurs, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques suivants :

le besoin de financement supplémentaire ; la dépendance à l'égard du personnel clé ; la possibilité de conflits d'intérêts entre certains dirigeants, administrateurs ou promoteurs avec certains autres projets ; l'absence de dividendes ; la concurrence ; la dilution ; la volatilité du prix et du volume de nos actions ordinaires et les risques additionnels identifiés dans la section "Facteurs de risque" de ce rapport de gestion ou dans d'autres rapports et documents déposés auprès de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les croyances, les estimations et les opinions de la direction à la date où ils sont faits, et la société ne s'engage aucunement à mettre à jour les énoncés prospectifs si ces croyances, estimations et opinions ou d'autres circonstances devaient changer, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Les investisseurs sont mis en garde contre l'attribution d'une certitude induite aux déclarations prospectives.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET VUE D'ENSEMBLE

La société a été constituée en Colombie-Britannique le 18 septembre 2006. Le 29 juin 2022, la société a déposé des statuts de modification auprès de la province de la Colombie-Britannique, changeant son nom de First Potash Corp. à First Phosphate Corp. L'adresse du siège social et du bureau des registres de la société est la suivante : 1055 West Georgia Street, 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 4N7.

Depuis mai 2022, la société se consacre à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières de roche ignée anorthosite dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, dans le but de développer et de produire du concentré d'apatite (phosphate), du concentré d'ilménite (titane) et du concentré de magnétite (fer). La société détient aujourd'hui plus de 1 500 km² de titres fonciers libres de redevances à l'échelle du district.

Les propriétés minières de la société sont situées au Québec, plaque tournante de l'industrie de l'électrification en Amérique du Nord. Les propriétés sont stratégiquement situées à proximité de l'agglomération de Chicoutimi - Jonquière, la cinquième plus grande agglomération du Québec, qui dispose d'une main-d'œuvre industrielle qualifiée. L'aéroport du Saguenay-Bagotville se trouve à environ 77 km de la propriété Bégin-Lamarche, avec des vols quotidiens vers Montréal. La société dispose d'un accès routier au port en eau profonde de Saguenay pour l'expédition internationale de ses concentrés, ainsi que de la possibilité de construire des installations industrielles au port de Saguenay. Clean Québec Hydro est présent à proximité de nombreux claims miniers de la société ainsi qu'au port de Saguenay. La propriété phare de la Société, le Lac à l'Original, ainsi que Bégin-Lamarche, sont situés sur des chemins de halage quatre saisons, reliés à une route provinciale pavée et au port de Saguenay. La Société a conclu un protocole d'entente officiel avec le port de Saguenay.

La Société est une société de développement minier qui se consacre entièrement à l'extraction et à la purification du phosphate en vue de la production éventuelle en aval de matériaux actifs de cathode (" CAM ") pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (" LFP "). Grâce à des partenariats prudents en aval, la société prévoit une intégration verticale depuis la source minière jusqu'à la production finale d'acide phosphorique purifié et de CAM LFP pour la fabrication de batteries LFP destinées à diverses industries telles que le stockage de l'énergie, les véhicules électriques (EV) et d'autres industries.

Développements de l'industrie

La taille du marché mondial des batteries LFP était de 15,28 milliards USD en 2023 et devrait passer de 19,07 milliards USD en 2024 à 124,42 milliards USD d'ici 2032, à un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 25,6 %. Fortune Business Insights™ a cité ces informations dans son rapport de recherche, intitulé "Marché mondial des batteries au lithium-fer-phosphate, 2024-2032."

Selon l'étude, la demande de batteries LFP au niveau de toutes les voitures particulières et des véhicules électriques stimulera la croissance de l'industrie. Les packs de batteries LFP ont gagné en traction en offrant une tension élevée, une densité de puissance, un long cycle de vie, moins de chauffage et une sécurité accrue des batteries EV conventionnelles. La demande croissante de véhicules électriques devrait stimuler la demande de composants de batteries LFP. Le 16 novembre 2022, le président Biden a signé la loi sur la réduction de l'inflation (IRA), marquant une action significative du Congrès américain sur l'énergie propre et le changement climatique, ce qui influence la demande de solutions de stockage d'énergie propre.

Changements dans les propriétés minières et les concessions

Au cours de l'exercice clos le 29 février 2024, il n'y a pas eu de changements dans les plans concernant les propriétés minières ou les claims, de changements dans l'état d'avancement des plans ou de dépenses effectuées dans le cadre des projets de la société, à l'exception de ce qui est indiqué dans le présent document :

Secteur phare du Lac à l'Original : La principale propriété d'exploration de la Société est la Propriété Lac à l'Original, qui est basée sur un rapport technique daté du 17 novembre 2022 et intitulé " Technical Report and Initial Mineral Resource Estimate of the Lac à l'Original Phosphate Property, Saguenay-Lac-Saint-Jean Region, Northern Québec " (le " Rapport technique ") préparé par Antoine Yassa, P. Géo, géologue agréé du 3602 Rang des Cavaliers, Rouyn-Noranda, J0Z 1Y2. Des essais métallurgiques préliminaires sur la propriété ont été effectués par la division québécoise de SGS Canada Inc. (" SGS ") et publiés le 20 mars 2023. De plus, une étude minéralogique réalisée par l'Université Queen's a été publiée le 14 mars 2023. Le 26 juillet 2023, la société a annoncé la réalisation d'une évaluation économique préliminaire sur cette propriété.

Le 11 septembre 2023, la Société a déposé sur SEDAR+ son Évaluation Économique Préliminaire (" ÉÉP ") sur la propriété du Lac à l'Original, Québec, Canada. L'ÉÉP présente un cas viable de développement de la propriété par une exploitation à ciel ouvert pour la production primaire d'un concentré de phosphate et la récupération secondaire de concentrés de magnétite et d'ilménite.

L'EEP réalisée par P&E Mining Consultants Inc. répond aux exigences définies dans l'instrument national canadien 43-101, intitulé "Standards of Disclosure for Mineral Projects" (normes de divulgation pour les projets miniers). Cette EEP est de nature préliminaire et inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse leur appliquer les considérations économiques qui leur permettraient d'être classées en tant que réserves minérales. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'est pas démontrée. Il n'y a aucune garantie que First Phosphate réussira à obtenir tout ou partie des consentements, permis ou approbations nécessaires, réglementaires ou autres, pour que le projet soit mis en production.

La société déterminera si et quand elle procédera à la phase 2 telle que décrite dans l'EEP après que des forages supplémentaires auront été réalisés et qu'un rapport conforme au Règlement 43-101 aura été reçu pour la propriété Bégin-Lamarche. À ce moment-là, la société décidera de la façon de mener les études environnementales de base et commencera à engager et à consulter davantage les parties prenantes (le BAPE du Québec sera pris en considération). Les études de base devraient se concentrer sur la surveillance et la documentation aquatique, terrestre et hydrologique. Un plan formel de consultation de la communauté, du gouvernement et des parties prenantes doit être élaboré et mis en œuvre, et toutes les activités doivent être documentées. Cette phase comprendra également des études de pré faisabilité (qu'elles soient internes ou formalisées) ainsi que des études métallurgiques avancées, des activités de forage de définition, le tout en vue de passer à une étude de faisabilité formelle. La Société fera le point sur le programme de la phase 2 (étude de pré faisabilité et de faisabilité) au cours des prochains trimestres, une fois qu'elle aura finalisé les résultats de forage à Bégin-Lamarche et qu'elle aura bien compris le potentiel de cette propriété par rapport à celle du Lac à l'Original.

Les dépenses pour cette année sur la propriété du Lac à l'Original se sont élevées à 289 603 \$.

Secteur Bégin-Lamarche : La propriété d'exploration secondaire de la Société se trouve à Bégin-Lamarche, à 75 km du port en eau profonde de Saguenay. Le 5 juin 2023, la Société a annoncé les résultats de son programme de forage de 4 274 m sur la propriété qui a permis de découvrir deux zones principales avec de multiples couches phosphatées accessibles à ciel ouvert.

Le 29 avril 2024, la Société a complété un programme de forage de 25 929 m sur la propriété Bégin-Lamarche. Un total de 99 trous de forage, espacés de 100 m, ont couvert toute la longueur de l'horizon phosphaté favorable. Quatre zones phosphatées ont été découvertes sur une longueur de 2,5 km. La zone Phosphate Mountain a été forée sur une longueur totale de 250 m. Cette zone commence à fusionner (depuis le sud-ouest) avec la zone Nord où existe une enveloppe minéralisée de phosphate de 500 m d'épaisseur, qui a délimité jusqu'à 5 couches individuelles de 60 à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et jusqu'à une profondeur de 300 m. La longueur totale de la zone Phosphate Mountain et de la zone Nord est d'environ 600 m. La zone Sud a été forée à des sections espacées de 100 m sur une longueur de 1 700 m. Les résultats obtenus à ce jour dans la zone Sud montrent des largeurs continues de plus de 100 m de minéralisation phosphatée. La zone nord-ouest a une largeur moyenne de 40 m et une longueur de 700 m. Toutes les analyses ont été reçues et une estimation des ressources 43-101 est en cours de préparation.

Les dépenses effectuées cette année sur la propriété Bégin-Lamarche se sont élevées à 3 708 978 \$. Les dépenses immédiates pour cette propriété seront la finalisation du programme de forage et l'estimation de la ressource NI 43-101 qui est actuellement prévue pour le premier trimestre 2025.

Propriété Bluesky : La propriété Bluesky consiste en une série de claims jalonnés dans un rayon de 250 km ou moins du port de Saguenay, au Québec. L'échantillonnage de surface, la prospection et d'autres formes de reconnaissance se poursuivront sur ces propriétés au cours des prochains trimestres. Ces propriétés doivent être considérées comme un début d'exploration.

La société a engagé des dépenses de 72 268 \$ pour cette année.

La propriété Bluesky est entièrement dépréciée, car la direction a décidé de ne pas renouveler ses claims et de consacrer ses ressources à d'autres propriétés minières. La direction estime que la faisabilité technique et la viabilité commerciale seraient démontrées plus rapidement pour les autres propriétés que pour les propriétés Bluesky.

Les trois zones d'exploration susmentionnées n'ont pas encore généré de revenus. La Société est en phase d'exploration au Lac à l'Original, en phase de forage avancé à Bégin-Lamarche et en phase d'exploration préliminaire sur la propriété Bluesky. La Société continue de déterminer la faisabilité commerciale des propriétés Lac à l'Original et Bégin-Lamarche.

Changes in Share Capital

- (a) Le 1er mars 2023, la Société a émis 184 480 actions ordinaires lors de l'exercice de bons de souscription et 68 257 \$ ont été reclassés des actions à émettre au capital-actions. Le 9 mars 2023, la Société a émis 53 760 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action, lors de l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 13 440 \$. La juste valeur des bons de souscription à la date d'octroi a été calculée à 7 215 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.
- (b) Le 10 mars 2023, la société a émis 27 173 actions ordinaires d'une juste valeur de 22 825 \$ pour l'achat de 13 claims miniers dans la région de Bégin-Lamarche.
- (c) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 205 217 unités à 0,70 \$ l'unité pour un produit brut de 843 652 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 26 avril 2026. La valeur du capital social de 614 660 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 228 992 \$ a été attribué aux bons de souscription. La société a payé 22 760 \$ en frais de courtage et a émis 12 514 bons de souscription en tant que bons de souscription de courtier avec un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expire le 24 avril 2026. La juste valeur des bons de souscription des courtiers a été calculée à 2 900 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée comme frais d'émission d'actions.
- (d) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 869 375 unités accréditatives au prix de 0,80 \$ l'unité pour un produit brut de 1 495 500 \$. Chaque unité FT est composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action non accréditative supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 30 avril 2026. La valeur du capital-actions de 1 140 320 \$ (avant déduction de la prime accréditative de 186 938 \$) a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 355 180 \$ a été attribué aux bons de souscription. La Société a payé 60 384 \$ en frais de courtage et a émis 57 980 bons de souscription en tant que bons de souscription de courtier avec un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expire le 24 avril 2026. La juste valeur des bons de souscription a été calculée à 13 438 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée dans les frais d'émission d'actions.
- (e) Le 30 avril 2023, la société a émis 42 857 actions à titre de frais d'intermédiation pour les placements privés susmentionnés, d'une juste valeur de 21 857 \$. En outre, la société a encouru des frais juridiques de 36 218 \$ pour les placements privés

susmentionnés.

- (f) Le 17 mai 2023, la Société a émis 7 143 actions ordinaires à 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 3 572 \$, suite à l'exercice de bons de souscription d'unités. La juste valeur des bons de souscription à la date d'attribution a été calculée comme étant nulle, par conséquent aucun montant n'a été reclassé lors de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.
- (g) Le 30 mai 2023, la société a émis 4 480 actions ordinaires à 0,25 \$ l'action, lors de l'exercice des bons de souscription des courtiers, pour un produit total de 1 120 \$. La juste valeur des bons de souscription à la date d'octroi a été calculée à 600 \$ et a été reclassée à l'exercice, du surplus d'apport au capital-actions.
- (h) Le 28 juin 2023, la société a réglé un montant de 60 000\$ pour des services par l'émission de 179 104 actions ordinaires à 0,335 \$ l'action.
- (i) Le 1er septembre 2023, la Société a réglé un montant de 193 200\$ à ses administrateurs et dirigeants par l'émission de 508 421 actions ordinaires à 0,38 \$ l'action. La société a également réglé un montant de 296 676\$ pour des services par l'émission de 780 726 actions ordinaires à 0,38 \$ l'action.
- (j) Le 30 novembre 2023, la société a émis 450 001 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'unités d'actions restreintes pour les services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La société a également émis 143 827 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'unités d'actions restreintes pour des services reçus de la part de consultants. La juste valeur des UAR à la date d'attribution a été calculée à 216 315 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.
- (k) Le 22 décembre 2023, la Société a émis 1 970 000 actions accréditatives à 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 985 000 \$. La valeur du capital-actions de 788 000 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission après déduction d'une prime d'émission d'actions accréditatives de 197 000 \$. La société a payé 47 280 \$ et émis 157 600 bons de souscription à titre de frais de courtage. Les bons de souscription peuvent être exercés au prix de 0,50 \$ par action ordinaire de la société jusqu'au 31 décembre 2025. La juste valeur des bons de souscription a été calculée à 31 198 \$ en utilisant le modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée dans les frais d'émission d'actions.
- (l) Le 29 décembre 2023, la Société a émis 10 590 000 actions accréditatives à 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 5 295 000 \$. La valeur du capital-actions de 4 236 000 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission, après déduction d'une prime d'émission d'actions accréditatives de 1 059 000 \$. La société a payé 240 000 \$, émis 369 840 actions ordinaires à 0,40 \$ l'action et 1 021 800 bons de souscription à titre de frais de courtage. Les bons de souscription peuvent être exercés au prix de 0,50 \$ par action ordinaire de la société jusqu'au 31 décembre 2025. La valeur du capital social de 147 936 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission. La juste valeur des bons de souscription a été calculée à 198 819 \$ à l'aide du modèle d'évaluation Black Scholes et comptabilisée dans les frais d'émission d'actions.
- (m) Le 29 décembre 2023, la Société a émis 3 090 438 unités à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 1 236 175 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-

bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action ordinaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. La valeur du capital social de 1 236 175 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 0 \$ a été attribué aux bons de souscription. La société a payé 43 600 dollars de frais de courtage pour les émissions. La société a encouru des frais juridiques de 106 647 \$.

- (n) Le 29 décembre 2023, la société a réglé un montant dû de 511 918 \$, pour des services, par l'émission de 1 279 796 actions ordinaires à 0,40 \$ l'action.
- (o) Le 5 janvier 2024, la société a émis 84 616 actions ordinaires lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes pour les services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'attribution a été calculée à 33 000 \$ et a été reclassée au moment de l'exercice, du surplus d'apport au capital-actions.
- (p) Le 19 janvier 2024, la Société a émis 1 768 250 unités à 0,40 \$ l'unité pour un produit brut de 707 300 \$. Chaque unité était composée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier peut être exercé pour une action ordinaire au prix de 0,50 \$ jusqu'au 31 décembre 2025. La valeur du capital social de 671 935 \$ a été déterminée en utilisant la juste valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 35 365 \$ a été alloué aux bons de souscription. La société a payé 3 200 \$ et émis 14 300 bons de souscription d'actions ordinaires à titre de frais de courtage pour les émissions. La juste valeur des bons de souscription a été calculée à 2 544 \$ à l'aide du modèle d'évaluation Black Scholes et a été comptabilisée dans les frais d'émission d'actions.
- (q) Le 28 février 2024, la société a émis 450 001 actions ordinaires lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes pour les services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La société a également émis 158 545 actions ordinaires lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes pour des services reçus de consultants. La juste valeur des UAR à la date d'attribution a été calculée à 233 234 \$ et a été reclassée lors de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.
- (r) Le 28 février 2024, la société a réglé 75 000 \$ dus pour des services par l'émission de 250 000 actions ordinaires à 0,30 \$ l'action.

Autres évènements

1er septembre 2023 : First Phosphate annonce un résultat d'analyse de 36,5 % de phosphate sur sa propriété Larouche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada et des mises à jour sur l'entreprise.

Bennett Kurtz a assumé le rôle de directeur financier de la société en plus de ses rôles de directeur général, de secrétaire général et d'administrateur de la société.

Le 28 février 2024, la société a réglé 75 000 \$ dus pour des services par l'émission de 250 000 actions ordinaires à 0,30 \$ l'action.

La société a annoncé l'attribution de 1 018 424 UAR de la société à certains administrateurs, dirigeants et consultants de la société en lieu et place d'une rémunération en espèces. Ces UARs seront acquises en 2 tranches après 3 et 6 mois d'émission et seront soumises à une période de

détention statutaire de 4 mois et 1 jour. Chaque UAR acquise permet à son détenteur de recevoir une action ordinaire.

La société a conclu un accord pour engager Laura Stein pour des activités de relations avec les investisseurs (telles que définies dans la politique du CST) avec une date d'entrée en vigueur au 1er septembre 2023. L'engagement de Mme Stein est d'une durée initiale de 12 mois se terminant le 1er septembre 2024, au cours de laquelle la Société a émis, à titre de rémunération de Mme Stein, 250 000 options à acquérir au cours de la période d'engagement de 12 mois, au prix d'exercice de 0,70 \$ par action ordinaire, sous réserve du prix d'exercice minimum prévu par la politique du CSE. Les options sont acquises à raison de 25 % par trimestre sur une période de 9 mois, les premiers 25 % étant acquis au 1^{er} septembre 2023.

6 septembre 2023 : La société a annoncé que Prayon a transformé avec succès son concentré d'apatite en acide phosphorique de qualité marchande.

11 septembre 2023 : La Société a déposé sur SEDAR+ son Évaluation Économique Préliminaire ("ÉEP") sur la Propriété Lac à l'Original, Québec, Canada. L'ÉEP présente un cas viable de développement de la propriété par une exploitation minière à ciel ouvert pour la production primaire d'un concentré de phosphate et la récupération secondaire de concentrés de magnétite et d'ilménite.

L'ÉEP est considérée par P&E Mining Consultants Inc. comme répondant aux exigences définies dans l'instrument national canadien 43-101 sur les normes de divulgation pour les projets miniers. Cette ÉEP est de nature préliminaire et inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour que l'on puisse leur appliquer les considérations économiques qui leur permettraient d'être classées en tant que réserves minérales, et il n'y a aucune certitude que l'ÉEP se réalisera. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'est pas démontrée. Rien ne garantit que First Phosphate parvienne à obtenir tout ou partie des autorisations, permis ou approbations, réglementaires ou autres, nécessaires à la mise en production du projet. La date d'entrée en vigueur de l'ÉEP est le 25 juillet 2023 et le rapport est daté du 11 septembre 2023.

Les résultats de l'ÉEP ont déjà été publiés dans le communiqué de presse de la société daté du 26 juillet 2023, et le rapport technique de l'ÉEP ne présente aucune différence par rapport à ces résultats.

13 septembre 2023 : La société a annoncé qu'elle avait conclu un accord avec American Battery Factory Inc. ("ABF") de l'Utah, aux États-Unis, pour soutenir la production de 40 000 tonnes de LFP CAM par an, entièrement fabriquées en Amérique du Nord. L'initiative vise à amener la production de batteries LFP pour le secteur du stockage sur batterie en Amérique du Nord.

29 septembre 2023 : La Société a annoncé qu'elle avait reçu une lettre d'intérêt ("LOI") de l'Export-Import Bank of the United States ("EXIM"), dans laquelle EXIM indique qu'elle serait en mesure de fournir un financement d'un montant maximum de 170 000 000 USD à la Société.

La lettre d'intention vise à soutenir l'achat de biens et de services américains par First Phosphate au Canada. Elle est assortie d'un délai de remboursement maximal de 10 ans et expire le 14 octobre 2024.

First Phosphate souligne que la lettre d'intention ne constitue pas un engagement de financement et ne garantit pas l'accès de la société à tout ou partie du financement de l'EXIM. EXIM doit

procéder aux vérifications préalables habituelles avant d'émettre un engagement définitif pour cette transaction. Tous les engagements définitifs doivent être conformes aux politiques d'EXIM ainsi qu'aux exigences du programme, de la loi et de l'éligibilité.

Le 5 octobre 2023 : La société a nommé Jérôme Cliche au poste de vice-président, développement des affaires. M. Cliche possède de l'expérience dans les domaines du financement d'entreprise, de l'investissement stratégique et du développement d'entreprise. M. Cliche est le cofondateur de Renmark Financial Communication, une entreprise basée à Montréal qui offre une gamme de services intégrés aux sociétés publiques de petite, moyenne et grande capitalisation qui transigent sur toutes les principales bourses nord-américaines.

La Société a octroyé 150 000 options pouvant être exercées au prix de 0,70 \$ par action à Jérôme Cliche. Les options s'acquièrent par tranche de 33 % tous les quatre mois à compter du 5 octobre 2023. Ces options expirent le 5 octobre 2026.

La société a octroyé 338 462 unités d'actions restreintes. Les unités sont acquises comme suit : (i) 25 % acquis le 5 octobre 2023 (ii) par tranches de 25 % tous les trois mois après le 5 octobre 2023.

29 novembre 2023 : La société a annoncé un protocole d'accord non contraignant pour le développement d'intermédiaires utilisés pour la fabrication de LFP CAM afin de soutenir le développement du marché nord-américain des batteries. Dans le cadre de cet accord, Sun Chemical doit utiliser ses installations qualifiées en Amérique du Nord pour fabriquer du phosphate de fer en utilisant les matières phosphatées de First Phosphate et de ses partenaires.

6 décembre 2023 : La Société a signé un protocole d'entente avec Lithium Australia Limited (ASX : LIT) ("LIT") pour le développement potentiel d'une usine de fabrication de LFP et de lithium manganèse phosphate de fer (« LMFP ») CAM en Amérique du Nord.

11 décembre 2023: La Société a signé un protocole d'entente avec Ultion Technologies Inc. (« Ultion ») de Las Vegas, Nevada, pour l'achat d'une licence non exclusive et perpétuelle sur la technologie de production de CAM LFP et LFMP.

25 janvier 2024 : la société a conclu un accord multipartite avec American Battery Factory Inc. ("ABF") de l'Utah, États-Unis, et Integrals Power Limited ("IPL") de Milton Keynes, Royaume-Uni, pour produire des CAM LFP et des cellules de batterie LFP en Amérique du Nord. L'initiative (« LFP Project America ») vise à répondre aux besoins d'ABF, qui aura besoin, d'ici à 2028, de 40 000 tonnes par an de LFP CAM entièrement localisé pour la production de cellules de batteries LFP en Amérique du Nord. Le projet LFP America vise à localiser en Amérique du Nord l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de LFP CAM, de cellules de batterie LFF et de dispositifs de stockage pour le secteur du stockage en batterie.

29 janvier 2024: la société a fait une nouvelle découverte à haute teneur à 500 m de la zone nord existante de son projet Bégin-Lamarche situé dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, Canada. La découverte initiale a été faite à l'automne 2022 lors d'une campagne de prospection et a ensuite été confirmée par une campagne de forage de 4 200 m à l'hiver 2023. La zone de Larouche continue également de fournir des analyses à haute teneur, avec un échantillon titrant jusqu'à 39,45 % de P₂O₅ (phosphate) dans une couche irrégulière d'apatite pure (le minéral hôte qui contient du phosphate). À ce niveau de pureté, le minéral serait considéré comme du minerai à expédition directe ("DSO").

31 janvier 2024 : la société entreprendra un programme de forage de 25 000 m sur son projet

Bégin-Lamarche. Le programme de forage fait suite au récent financement de la Société qui a permis de lever un produit brut de 8,2 millions de dollars et doit conduire à une première estimation des ressources conforme à la norme 43-101, suivie d'une EEP.

13 février 2024 : La société a annoncé que Prayon a achevé la deuxième étape du processus de transformation du MGA en PPA conformément à la spécification Prayon de qualité alimentaire / de qualité batterie.

15 février 2024 : La Société et IPL ont conclu un accord de développement conjoint pour entreprendre une phase initiale de développement conjoint de la technologie nécessaire pour produire le précurseur de phosphate de fer pour le LFP CAM. La recherche et le développement de cette initiative seront effectués par IPL. Pour soutenir le développement, First Phosphate versera 250 000 USD à IPL. Le reste des coûts de développement de la phase initiale sera financé par IPL. First Phosphate s'est vu accorder une option d'achat d'actions lui permettant d'acquérir 2,7 % des actions du capital d'IPL au prix de 500 000 livres sterling, exerçable jusqu'au 1er mars 2026. First Phosphate s'est engagée à payer une pénalité de 25 000 £ si plus de 75 % de l'option n'est pas exercée.

16 février 2024 : La Société et Jérôme Cliche ont mutuellement convenu de modifier le rôle de M. Cliche au sein de la Société. À compter du 16 février 2024, M. Cliche cessera d'agir à titre de vice-président, développement des affaires et, par l'entremise de sa société personnelle, LMC Communications Inc. continuera d'agir à titre de consultant auprès de First Phosphate jusqu'au 5 octobre 2024.

20 février 2024 : La Société a mis à jour le marché sur ses plans pour une usine d'acide phosphorique purifié (" APP ") au port de Saguenay et le développement de la vallée nord-américaine des batteries au phosphate de fer lithié (" LFP ") dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec.

22 février 2024 : La société a reçu une lettre d'appui à son projet minier et à son usine d'acide phosphorique purifié de l'honorable Mario Simard, député (BQ) de la circonscription de Jonquière, au Québec. M. Simard, élu pour la première fois au Parlement canadien en 2019, est vice-président du Comité permanent des ressources naturelles et porte-parole du Bloc Québécois en matière de ressources naturelles.

28 février 2024 : La société a signé un protocole d'entente (« MOU ») avec Craler Inc. (« Craler »), une division de TFI International Inc. (« TFI ») (NYSE et TSX : TFII) pour le développement des compétences logistiques mondiales de la société en matière de fret à destination et en provenance de la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada.

ÉVÈNEMENTS ULTÉRIEURS

4 mars 2024 : la Société annonce qu'elle a reçu une subvention de recherche minière et d'innovation du ministère des Ressources naturelles et de la Forêt du Québec (« MRNF »). Cette subvention apporte un soutien financier de 315 236 \$ à la Société pour poursuivre l'étude minéralogique de ses concentrés d'apatite, d'ilménite et de magnétite. Le projet comprend également le traitement des résidus miniers de la société en vue de leur réutilisation dans l'industrie de la construction de ciment.

13 mars 2024 : La Société a signé un protocole d'entente avec Groupe Goyette (« GG ») de Saint-Hyacinthe, Québec, pour l'hébergement de l'empreinte logistique de la Société à l'installation intermodale Hébertville-Station dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada.

La société a annoncé la nomination d'Armand MacKenzie au poste de vice-président des relations gouvernementales.

Les 19 mars, 2 avril, 23 avril et 14 mai 2024 : la Société a annoncé les quatre premières séries de résultats d'analyse de son programme de forage de 25 000 m sur sa propriété Bégin-Lamarche. Le programme de forage de 25 929 m de la société s'est terminé plus tôt que prévu le 29 avril 2024. Un total de 99 trous de forage, espacés de 100 m, ont couvert toute la longueur de l'horizon phosphaté favorable. Quatre zones phosphatées ont été découvertes sur une longueur de 2,5 km. La zone Phosphate Mountain a été forée sur une longueur totale de 250 m. Cette zone commence à fusionner (depuis le sud-ouest) avec la zone Nord où existe une enveloppe minéralisée de phosphate de 500 m d'épaisseur, qui a délimité jusqu'à 5 couches individuelles de 60 à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et jusqu'à une profondeur de 300 m. La longueur totale de la zone Phosphate Mountain et de la zone Nord est d'environ 600 m. La zone Sud a été forée à des sections espacées de 100 m sur une longueur de 1 700 m. Les résultats obtenus à ce jour dans la zone Sud montrent des largeurs continues de plus de 100 m de minéralisation phosphatée. La zone nord-ouest a une largeur moyenne de 40 m et une longueur de 700 m. Toutes les analyses ont été reçues et une estimation des ressources 43-101 est en cours de préparation.

26 mars 2024 : La Société annonce que deux publications d'évaluation par les pairs, dans des revues scientifiques et un rapport de recherche ont été publiés sur ses propriétés de phosphate au Lac à l'Original, Mirepoix et Bégin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec.

5 avril 2024 - La société a émis 84 616 actions ordinaires lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes (UAR) pour les services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'attribution a été calculée à 33 000 \$.

9 avril 2024 - La Société et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont signé un accord de collaboration concernant son projet de mine de phosphate et d'usine de matériaux actifs de cathode de phosphate de fer lithié (LFP) dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec, Canada. Le 16 avril, la Société a émis 200 000 actions ordinaires conformément aux termes de l'accord de collaboration.

16 avril 2024 : À la même date, la société a également octroyé 250 000 options exerçables au prix de 0,40 \$ par action ordinaire à un consultant. Les options sont acquises comme suit : (i) 25 % le 30 septembre 2024, (ii) 25 % le 31 mars 2025, (iii) 25 % le 30 septembre 2025 et (iv) 25 % le 31 mars 2026. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution.

16 avril 2024 : La société a annoncé la nomination de Gary Stanley au conseil consultatif de la société. Gary Stanley a plus de 40 ans d'expérience au sein du ministère américain du commerce ("DOC") à Washington, D.C. M. Stanley a servi sous tous les présidents américains, de Ronald Reagan à Joe Biden. M. Stanley a servi sous tous les présidents des États-Unis, de Ronald Reagan à Joe Biden. Au cours de son mandat, M. Stanley a travaillé avec des parties prenantes des secteurs public et privé pour renforcer les chaînes d'approvisionnement américaines et améliorer la compétitivité mondiale des États-Unis dans les secteurs essentiels des minéraux, des métaux, des produits chimiques et d'autres matériaux. La société a attribué à M. Stanley 250 000 options exerçables au prix de 0,40 \$ par action ordinaire. Les options sont acquises comme suit (i) 25 % le 30 septembre 2024, (ii) 25 % le 31 mars 2025, (iii) 25 % le 30 septembre 2025 et (iv) 25 % le 31 mars 2026. Ces options expirent trois ans après la date d'attribution.

30 avril 2024 : Un consultant de la société s'est vu attribuer 140 000 UAR. 14 000 UAR sont acquises le 31 mai 2024 et les RSU restantes sont acquises par tranches de 42 000 le 31 août 2024, le 30 novembre 2024 et le 28 février 2025.

7 mai 2024 : Deux consultants de la société ont reçu un total de 290 000 RSU. Les UAR sont acquises comme suit : (i) 116 000 le 31 août 2024, (ii) 87 000 le 30 novembre 2024 et (iii) 87 000 le 28 février 2025.

8 mai 2024 : La Société a conclu une lettre d'intention (" LOI ") partiellement contraignante avec Rapid Building Systems Pty Ltd (" RBS ") d'Adélaïde, en Australie, pour le développement d'une usine de fabrication de Rapidwall dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, au Canada. Après acceptation des conditions de fourniture d'une usine de fabrication de Rapidwall par RBS, First Phosphate se verra accorder une licence pour les droits exclusifs de vente et de marketing des produits Rapidwall et Rapidseal de RBS pour le Canada.

Le système de fabrication Rapidwall permettrait à First Phosphate de recycler le phosphogypse propre produit par son usine d'acide phosphorique purifié ("PPA") en panneaux de matériaux de construction qui pourraient être utilisés pour soutenir le logement des communautés rurales et indigènes en Amérique du Nord.

10 juin 2024 : la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a délivré un visa pour un prospectus préalable daté du 6 juin 2024. Le prospectus a été déposé dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada et le visa est réputé délivré par l'autorité de réglementation de chacune de ces juridictions si les conditions du Règlement 11-202 sur le régime de passeport ont été remplies. En vertu du prospectus préalable, la société peut émettre et vendre jusqu'à 20 000 000 \$ d'actions ordinaires, de bons de souscription, de reçus de souscription, d'unités, de titres de créance, ou toute combinaison de ceux-ci, de temps à autre au cours d'une période de 25 mois pendant laquelle le prospectus préalable demeure en vigueur. Les conditions spécifiques de toute offre future de titres (le cas échéant) seront énoncées dans un supplément de prospectus, qui sera déposé auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes dans le cadre d'une telle offre.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour les trois mois s'étant terminés le 29 février 2024

L'analyse suivante des résultats d'exploitation de la Société pour les trois mois s'étant terminés le 29 février 2024 comprend une comparaison avec les trois mois terminés le 28 février 2023.

Revenus:

La Société n'a pas d'activités commerciales actives qui génèrent des revenus..

Dépenses:

Les honoraires professionnels pour les trois mois terminés le 29 février 2024 étaient de 199 187 \$ comparativement à 82 815 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Les honoraires professionnels comprennent les éléments suivants :

	Pour les trois mois terminés le 29 février 2024 \$	Pour les trois mois terminés le 28 février 2023 \$
Frais juridiques	15 429	3 351
Honoraires comptables	46 538	65 616
Honoraires d'audit	137 220	13 848
	199 187	82 815

La diminution des frais juridiques reflète les dépôts et autres questions générales de la société, étant donné que la société a maintenant terminé son processus d'inscription publique à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « CSE »). L'augmentation des frais de comptabilité et d'audit est due à l'augmentation du niveau d'activité.

Exploration minière et métallurgie pour les trois mois terminés le 29 février 2024 ont été de 2 309 584\$ comparativement à 1 179 556\$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. La Société a récemment complété des activités de prospection dans le secteur Bégin-Lamarche. La politique de la Société est de passer aux charges tous les coûts d'exploration minière et de métallurgie autres que l'acquisition de propriétés et de claims.

Les **frais de développement des affaires**, pour les trois mois terminés le 29 février 2024 ont été de 155 209 \$ comparativement à 138 052 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. L'augmentation des dépenses est attribuable à l'inscription de la Société à la cote du CSE et à son besoin de gagner en visibilité pour les activités de la Société et d'assister à des conférences internationales pour développer divers aspects de l'entreprise.

Les **frais de recherche et de développement** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 ont été de 433 799 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Ces frais sont liés à l'entente de développement conjoint avec IPL pour développer une technologie de production de phosphate de fer.

Les **frais de consultation** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 étaient de (7 072) \$ comparativement à 32 563 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Il y a des frais de consultation négatifs pour la période de trois mois, car une partie est présentée comme payée d'avance au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Les **frais de gestion** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 étaient nuls, comparativement à 148 000 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. À compter du 1er septembre 2023, les frais de gestion sont payés par l'émission d'unités d'actions restreintes et sont présentés comme une rémunération fondée sur des actions.

Les **honoraires des administrateurs** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 étaient nuls, comparativement à 16 500 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Les honoraires ont été encourus en raison de l'expansion des activités de la Société et des administrateurs. À compter du 1er septembre 2023, les honoraires des administrateurs sont payés par l'émission d'UAR et sont présentés à titre de rémunération fondée sur des actions.

Les **frais généraux d'administration** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 étaient de 46 029 \$ comparativement à 124 523 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023 et reflètent la consolidation et l'internalisation des activités administratives de la Société.

Les **frais de dépôts réglementaires** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 étaient de 69

295 \$ comparativement à 88 022 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Les frais reflètent divers dépôts pour la Société étant donné son inscription à la CSE.

La **rémunération à base d'actions** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 était de 738 395 \$ comparativement à 403 734 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. La rémunération à base d'actions a été comptabilisée pour l'émission d'options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'unités d'actions restreintes à la direction, aux administrateurs et aux consultants de la Société, étant donné que l'équipe de direction a été élargie. L'augmentation est principalement due aux bons de souscription qui ont été accordés aux dirigeants et aux administrateurs en contrepartie de l'accord de ligne de crédit signé avec la société.

Le **gain sur l'amortissement du passif accréditif** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 était de 276 164 \$ comparativement à 74 767 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. L'augmentation est attribuable à l'utilisation des fonds accréditifs au cours des trois mois terminés le 29 février 2024. Le passif lié aux fonds accréditifs est créé pour indiquer l'obligation de la Société d'utiliser les fonds pour les frais d'exploration au Canada et est amorti lorsque ces fonds sont utilisés aux fins précitées.

La **dépréciation de la propriété minière** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 était de 109 325 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2023. La propriété Bluesky est entièrement dépréciée car la direction a décidé de ne pas renouveler ses claims et de consacrer ses ressources à d'autres propriétés minières. La direction croit que la faisabilité technique et la viabilité commerciale seraient manifestement plus rapides pour les autres propriétés que pour la propriété Bluesky.

Les **frais de financement** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 étaient de 66 516 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Ceci est lié à la portion amortie de la juste valeur des bons de souscription octroyés aux membres de la direction en vertu de l'entente de ligne de crédit entre cette dernière et la Société.

La **perte de change sur les placements** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 était de 4 157 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Ce gain est principalement lié à la fluctuation des devises du placement de 50 000 livres sterling détenu dans les actions d'IPL.

Le **gain sur la juste valeur des placements** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 était de 45 771 \$ comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Ce gain est lié à la réévaluation du placement de 50 000 livres sterling dans les actions d'IPL en fonction de la juste valeur des actions de l'entité émettrice au 29 février 2024.

Les **revenus d'intérêts** pour les trois mois terminés le 29 février 2024 se sont élevés à 37 742 \$, comparativement à néant pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Ces intérêts sont liés à des dépôts bancaires.

Perte pour la période

La perte nette pour les trois mois terminés le 29 février 2024 était de 3 764 747 \$ comparativement à 2 213 766 \$ pour les trois mois terminés le 28 février 2023. Ceci représente une augmentation de la perte nette de 1 550 981 \$ et est dû aux éléments discutés ci-haut.

Pour l'année financière se terminant le 29 février 2024

L'analyse suivante des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 29 février 2024 comprend une comparaison avec l'exercice clos le 28 février 2023.

Revenus:

La Société n'a toujours pas d'activités commerciales actives qui génèrent des revenus.

Dépenses:

Les **honoraires professionnels** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 étaient de 996 483 \$ comparativement à 371 631 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Les honoraires professionnels comprennent les éléments suivants :

	Pour l'année se terminant le 29 février 2024 \$	Pour l'année se terminant le 28 février 2023 \$
Frais légaux	444 532	249 416
Frais comptables	326 316	86 562
Frais de vérification	225 635	35 653
	<u>996 483</u>	<u>371 631</u>

L'augmentation des frais juridiques reflète les dépôts et autres questions générales de la société, compte tenu de sa récente inscription à la cote de la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « CSE ») et de la préparation par la société d'une notice annuelle et d'un prospectus préalable de base. L'augmentation des honoraires comptables et des honoraires d'audit est due à l'augmentation du niveau d'activité.

Frais d'exploration minière et de métallurgie : pour l'exercice terminé le 29 février 2024 étaient de 3 520 097 \$ comparativement à 1 184 443 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. La Société a récemment entrepris un programme de forage de 25 000 m sur la propriété Bégin-Lamarche. La politique de la Société est de passer en charge tous les coûts d'exploration minière et de métallurgie autres que l'acquisition de propriétés et de claims.

Frais de développement des affaires : pour l'exercice terminé le 29 février 2024 étaient de 854 342 \$ comparativement à 377 387 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. L'augmentation des dépenses est due à la récente inscription publique de la Société à la CSE et à son besoin de gagner en visibilité pour les activités de la Société et d'assister à des conférences internationales pour construire divers aspects de l'entreprise.

Les **frais de recherche et développement** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 se sont élevés à 433 799 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2023. L'augmentation est principalement liée à l'accord de développement conjoint avec IPL pour développer une technologie de production de phosphate de fer.

Frais de consultation : pour l'exercice terminé le 29 février 2024 étaient de 392 729 \$ comparativement à 57 366 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Les frais de consultation ont été engagés principalement pour des initiatives d'études de marché alors que la Société travaille à développer des marchés potentiels pour ses futurs produits miniers au fur et à mesure que les activités commerciales se développent.

Frais de gestion : pour l'exercice terminé le 29 février 2024 étaient de 306 000 \$

comparativement à 308 389 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Les frais de gestion se rapportent à la gestion exécutive et à la dotation en personnel de la Société au fur et à mesure que les opérations ont été accélérées. À compter du 1er septembre 2023, certains frais de gestion sont payés par l'émission d'unités d'actions restreintes et sont présentés à titre de rémunération fondée sur des actions.

Honoraires des administrateurs : pour l'exercice terminé le 29 février 2024 se sont élevés à 86 400 \$, comparativement à 66 500 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Des frais ont été engagés pour les administrateurs non exécutifs. À compter du 1er septembre 2023, les honoraires des administrateurs sont payés par l'émission d'UAR et sont présentés comme une rémunération fondée sur des actions.

Frais généraux d'administration : pour l'exercice terminé le 29 février 2024 ont été de 177 714 \$ comparativement à 202 233 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023 et reflètent l'augmentation des activités de la Société.

Frais de dépôt réglementaire : pour l'exercice terminé le 29 février 2024 étaient de 184 735 \$ comparativement à 159 254 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. L'augmentation des frais reflète les divers dépôts effectués par la Société en raison de son inscription à la cote de la CSE.

Rémunération à base d'actions pour l'exercice terminé le 29 février 2024 était de 1 646 973 \$ comparativement à 542 805 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. La rémunération à base d'actions a été comptabilisée pour l'émission d'options d'achat d'actions, de bons de souscription et d'unités d'actions restreintes à la direction, aux administrateurs et aux consultants de la Société, car l'équipe de direction a été élargie.

Le **gain sur l'amortissement du passif accréditif** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 était de 383 218 \$ comparativement à 74 767 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. L'augmentation est attribuable à l'utilisation des fonds accréditifs au cours de l'exercice de trois mois terminé le 29 février 2024. Le passif lié aux fonds accréditifs est créé pour indiquer l'obligation de la Société d'utiliser les fonds pour les frais d'exploration au Canada et est amorti lorsque ces fonds sont utilisés aux fins précitées.

La **dépréciation des propriétés minières** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 est de 109 325 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2023. La propriété Bluesky est entièrement dépréciée car la direction a décidé de ne pas renouveler ses réclamations et de consacrer ses ressources à d'autres propriétés minières. La direction estime que la faisabilité technique et la viabilité commerciale seraient démontrées plus rapidement pour les autres propriétés que pour les propriétés Bluesky.

Les **frais de financement** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 étaient de 66 516 \$ comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Ceci est lié à la portion amortie de la juste valeur des bons de souscription octroyés aux membres de la direction en vertu de l'entente de ligne de crédit entre cette dernière et la Société.

La **perte de change sur les placements** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 était de 4 157 \$, comparativement à néant pour le trimestre terminé le 28 février 2023. Ce gain est principalement lié à la fluctuation de change du placement de 50 000 livres sterling dans les actions d'IPL.

Le **gain sur la juste valeur des placements** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 s'est élevé à 45 771 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Ce gain est lié à

la réévaluation du placement de 50 000 £ dans les actions d'IPL en fonction de la juste valeur des actions de l'entité émettrice au 29 février 2024.

Les **revenus d'intérêts** pour l'exercice terminé le 29 février 2024 se sont élevés à 57 713 \$, comparativement à néant pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Ces intérêts sont liés à des dépôts bancaires.

Perte pour l'année

La perte nette pour l'exercice terminé le 29 février 2024 était de 8 292 468 \$, comparativement à 3 188 464 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. Cela représente une augmentation de la perte nette de 5 104 104 \$ et est attribuable aux éléments mentionnés ci-dessus compte tenu de l'intensification des activités de la Société au cours des derniers trimestres.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les données financières trimestrielles suivantes sont tirées des états financiers de la Société au et pour les exercices terminés aux dates indiquées ci-dessous. Les informations doivent être lues conjointement avec les états financiers de la Société et les notes y afférentes.

	29 fév. 2024 \$	30 nov. 2023 \$	31 août 2023 \$	31 mai 2023 \$
Total des actifs	12 995 758	5 161 891	5 465 682	6 125 429
Fonds de roulement	4 889 979	740 477	663 345	1 699 072
Capitaux propres	9 312 374	4 490 596	4 413 464	5 449 191
Perte nette	(3 764 747)	(958 072)	(1 242 574)	(2 338 557)
Perte par action	(0,07)	(0,02)	(0,02)	(0,05)

	28 fév. 2023 \$	30 nov. 2022 \$	31 août 2022 \$	31 mai 2022 \$
Total des actifs	5 933 078	4 372 481	3 509 510	52 437
Fonds de roulement (déficit)	1 695 036	71 610	607 249	(169 902)
Capitaux propres (déficit)	5 422 330	2 865 844	3 368 132	(132 639)
Perte nette	(2 138 999)	(1 115 8845)	(490 410)	(59 961)
Perte par action	(0,05)	(0,03)	(0,03)	(0,10)

Le total des actifs, du fonds de roulement et des capitaux propres s'est amélioré du 28 février 2023 au 29 février 2024, la Société ayant pu obtenir un financement supplémentaire et finaliser son programme de travail initial.

Le total des actifs de la Société est demeuré assez constant pour l'année, car la Société a terminé son programme de travail initial. Le fonds de roulement et les capitaux propres se sont légèrement améliorés grâce aux activités de financement de la Société.

La perte nette pour l'exercice terminé le 29 février 2024 était de 8 292 468 \$, comparativement à une perte nette de 3 188 364 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2023. La perte la plus importante de l'exercice 2024 est attribuable principalement à l'augmentation des dépenses liées à la minéralogie, à la métallurgie et à l'exploration au cours de l'exercice.

LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

La Société gère la structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La Société ne génère actuellement pas de revenus. Elle a subi des pertes et des flux de trésorerie négatifs depuis sa création. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société peut tenter d'émettre de nouvelles actions. La Société a l'intention de lever des capitaux par des financements futurs. Il n'y a aucune garantie que du financement supplémentaire sera disponible ou qu'il sera disponible à des conditions acceptables pour la direction de la Société. La poursuite des activités de la Société dépend de sa capacité à continuer à obtenir un financement adéquat. Si la Société ne parvient pas à réunir un capital suffisant, elle peut être amenée à restreindre ou limiter autrement ses opérations. Voir « Facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capital, la Société prépare des budgets de dépenses qui sont mis à jour au besoin en fonction de divers facteurs, y compris le déploiement réussi des capitaux et les conditions générales de l'industrie.

La direction examine régulièrement la structure du capital pour s'assurer que les objectifs ci-dessus sont atteints. Aucun changement n'a été apporté à l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 29 février 2024. La Société n'est pas soumise à des exigences de capital imposées de l'extérieur.

En date du 29 février 2024, la société disposait de liquidités de 7 496 238 \$, de liquidités affectées de 25000 \$ et de 2 532 332 \$ en passif financiers. La Société a l'intention de lever des capitaux par des financements futurs. Il n'y a aucune garantie que du financement supplémentaire sera disponible ou qu'il sera disponible à des conditions acceptables pour la direction de la Société.

Certains administrateurs et la direction de la Société ont accepté de ne pas recevoir de salaires en espèces avant février 2025 pour aider la Société à maintenir un flux de trésorerie suffisant.

Utilisation du produit en supposant qu'il n'y a pas de financement supplémentaire

Au 29 mai 2024, la société a l'intention d'utiliser ses ressources financières pour faire avancer les objectifs et les étapes décrits ci-dessous au cours des 12 prochains mois.

Catégorie	Expense
Activités d'exploration et de métallurgie ⁽¹⁾	578 736\$
Études sur les ressources minérales et autres ⁽²⁾	750 000\$
Audit et comptabilité	166 500\$
Coûts des sociétés publiques	114 100\$
Relations publiques et développement des affaires	90 200\$
Marketing, conférences et déplacements	66 000\$
Frais juridiques	72 000\$
Frais généraux et administratifs	237 600\$
Total des coûts	2 075 136\$

1. Les dépenses de forage et d'exploration liées à la propriété Bégin-Lamarche ainsi que l'investissement dans des technologies complémentaires et le financement des coûts continus des autres propriétés détenues par la société. Ce montant budgété est composé de 422 000 \$ pour la métallurgie, 108 736 \$ pour la reconnaissance géologique et la prospection et 48 000 \$ pour la géologie et le renouvellement des claims. A la date du présent prospectus, aucun forage supplémentaire n'est prévu dans les 12 prochains mois.
2. Dépenses liées à la vérification de l'estimation des ressources minérales sur la propriété Bégin-Lamarche. Ce montant budgété comprend 545 000 \$ pour les travaux d'évaluation économique préliminaire, 105 000 \$ pour les études universitaires et 100 000 \$ pour les études environnementales.

Lors d'une réunion du conseil d'administration de la société, et tel que prolongé ultérieurement par résolution, la société a décidé de rémunérer certains administrateurs et membres de la direction en contrepartie non monétaire jusqu'au 28 février 2026 afin d'aider la société à maintenir un flux de trésorerie suffisant. Les parties concernées par cet accord ont donné leur accord par écrit. En respectant le budget d'exploitation prévu dans le tableau ci-dessus, la société prévoit qu'elle dispose des ressources financières nécessaires pour poursuivre ses activités au-delà de mai 2025. Cette projection s'appuie, à la date du rapport de gestion, sur des liquidités disponibles d'environ 1,72 million de dollars, des créances gouvernementales d'environ 0,66 million de dollars et 2,10 millions de dollars disponibles en vertu de l'accord de crédit, si nécessaire.

La société est parvenue à ces besoins de trésorerie estimés en se basant sur les facteurs et hypothèses importants et généraux suivants : (i) la société ne générera pas de revenus ; et (ii) la société maintiendra son personnel essentiel au développement de ses programmes déclarés conformément à leurs conditions financières actuelles.

À la date du rapport de gestion, la société disposait d'un fonds de roulement d'environ 1,68 million de dollars et d'une trésorerie d'environ 1,72 million de dollars. En outre, la société a accès à un montant supplémentaire de 2,10 millions de dollars par le biais de l'accord de crédit qui est un engagement de crédit pris conjointement par trois des administrateurs de la société, John Passalacqua, Bennett Kurtz et Laurence W. Zeifman. Les fonds avancés dans le cadre de la convention de crédit sont soumis à des intérêts payables à un taux égal à 8 % par an ou au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 2 % par an, selon le plus élevé des deux, payables trimestriellement à terme échu et à la date de résiliation du 31 décembre 2025. À la date du présent rapport de gestion, aucun fonds n'a été avancé dans le cadre de l'accord de crédit. Aucun fonds ne sera avancé en vertu de cette ligne de crédit à moins que la société ne demande

un prélèvement sur ces fonds.

La société a enregistré un flux de trésorerie d'exploitation négatif depuis sa création. La société prévoit d'utiliser le produit net de la vente de titres pour atteindre les objectifs énoncés dans le présent rapport de gestion. Cependant, dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie d'exploitation négatifs dans les périodes futures, elle peut avoir besoin de déployer une partie du produit net de la vente de titres et/ou de son fonds de roulement existant pour financer ces flux de trésorerie négatifs. En outre, les fonds levés dans le cadre d'une vente de titres peuvent ne pas être suffisants pour financer les objectifs de la Société tels qu'ils sont décrits ci-dessus. Voir "Facteurs de risque".

ACCORDS HORS-BILAN

La société n'a pas recours à des transactions hors bilan.

CAPITAL - ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Au 29 février 2024, la Société avait 73 786 772 actions ordinaires émises et en circulation. À la date du présent rapport de gestion, la société a 74 867 570 actions ordinaires en circulation. Il n'y a pas d'actions privilégiées émises ou en circulation.

Plan omnibus d'incitation à l'actionariat

Le 26 juillet 2023, le plan d'intéressement en actions omnibus (le « **plan omnibus** ») a été approuvé et adopté par le Conseil, qui l'a mis en œuvre le 25 août 2023. Le plan Omnibus remplace le plan d'options d'achat d'actions de la société (le « **plan d'options d'achat d'actions hérité** ») et le plan d'unités d'actions restreintes (le « **plan UAR hérité** »). Le plan Omnibus offre à la société la flexibilité d'accorder diverses attributions d'actions dans le cadre de son objectif d'attirer, de retenir et de motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants hautement qualifiés, toutes attribuées dans le cadre d'un seul plan qui permettra à ces attributions d'être soumises à la même administration et aux mêmes limites globales. Le plan omnibus a été approuvé par les actionnaires désintéressés lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 25 août 2023.

Aucune autre attribution d'options ne doit être effectuée dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions hérité et aucune attribution d'unités d'actions restreintes dans le cadre du plan d'unités d'actions restreintes hérité.

Le plan Omnibus est un plan de rémunération à base d'actions « évolutif » en vertu duquel le nombre total d'actions ordinaires réservées pour émission dans le cadre du plan Omnibus ne peut dépasser vingt pour cent (20 %) des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'attribution de l'option ou de l'UAR. Les options en circulation dans le cadre du plan d'options sur actions hérité continuent d'être régies par le plan d'options sur actions hérité. La société n'avait pas d'unités d'actions restreintes émises et en circulation au moment de l'approbation du plan omnibus par les actionnaires désintéressés. La société dispose actuellement de 10 143 000 actions ordinaires réservées à l'émission dans le cadre d'attributions d'options et de 2 623 500 actions ordinaires dans le cadre d'attributions d'unités d'actions temporairement incessibles. Au total, la société dispose de 12 766 500 actions ordinaires réservées à l'émission en vertu des options et des UAR attribuées et en circulation, ce qui représente 14,4 % des actions ordinaires en circulation, sur une base partiellement diluée.

À la date du présent rapport de gestion, la société est autorisée à émettre jusqu'à 10 636 291 options ou unités d'actions restreintes.

Unités d'actions restreintes

Le tableau suivant détaille les changements dans les unités d'actions restreintes en circulation pour l'année se terminant le 29 février 2024 :

	Nombre d'UAR
En circulation au 28 février 2023	-
Attribuées au cours de l'exercice	4 361 286
Acquises et exercées au cours de l'année	(1 286 988)
<u>En circulation le 29 février 2024</u>	<u>3 074 298</u>

Le tableau suivant résume les UAR en circulation et exerçables au 29 février 2024 :

Date d'expiration	Nombre d'UAR en circulation	Nombre d'UAR exerçables
15 décembre 2026	2 273 898	-
15 décembre 2027	800 400	-
	3 074 298	-

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, la Société a comptabilisé 758 807 \$ de rémunération à base d'actions liée à l'acquisition des UAR (2023 - néant).

Au 29 février 2024, 4 361 286 UAR ont été attribuées dans le cadre du plan Omnibus.

À la date du rapport de gestion, la société a 2 623 500 UAR en circulation.

Options

Le tableau suivant détaille les changements dans les options en circulation pour les exercices terminés le 29 février 2024 et le 28 février 2023 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 28 février 2022	400	35
Émises au cours de l'année	6 725 000	0,28
Expirées au cours de l'année	(400)	35
Exercées au cours de l'année	(500 000)	0,02
En circulation, le 28 février 2023	6 225 000	0,30
Émises au cours de l'année	4 842 000	0,51
Abandonnées durant l'année	(1 099 000)	0,60
Annulées au cours de l'année	(75 000)	0,23
En circulation le 29 février 2024	9 893 000	0,37

Le 31 mars 2023, un dirigeant de la société a démissionné. Sur les 300 000 options émises en faveur de ce consultant, 225 000 options ont été perdues et 75 000 options acquises ont été annulées.

Le 27 juin 2023, un consultant engagé par la société a démissionné. Sur les 100 000 options émises en faveur de ce consultant, 75 000 options ont été immédiatement annulées et 25 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 27 juin 2024. Ces options ont été annulées après la clôture de l'exercice.

Le 30 septembre 2023, un dirigeant de la société a démissionné. Sur les 732 000 options émises en faveur de ce consultant, 549 000 options ont été immédiatement annulées et 183 000 ont été acquises et peuvent être exercées jusqu'au 30 septembre 2024.

Le 16 février 2024, un consultant a été licencié et 250 000 options émises en sa faveur ont été immédiatement abandonnées.

Le tableau suivant résume les options en circulation au 29 février 2024 :

Voici un résumé des options en circulation au 29 février 2024 :

Date d'expiration	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante
27 juin 2024	25 000	25 000	0,70	0,33
30 septembre 2024	183 000	183 000	0,70	0,58
22 février 2026	3 075 000	2 306 250	0,25	1,98
22 février 2026	2 850 000	2 137 500	0,35	1,98
1er septembre 2026	750 000	187 500	0,70	2,50
29 décembre 2026	310 000	-	0,40	2,83
29 décembre 2028	2 700 000	-	0,40	4,83
	9 893 000	4 839 250		

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, la Société a enregistré 888 166 \$ de rémunération à base d'actions liée à l'acquisition des options (542 805 \$ en 2023). La juste valeur des options a été déterminée sur la base du modèle d'évaluation Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

Moyennes pondérées

Prix de l'action	0,41\$
Rendement du dividende	Néant
Prix d'exercice	0,51\$
Taux d'intérêt sans risque	3,58%
Volatilité attendue	1,00
Échéance prévue	4,12

À la date du rapport de gestion, la société a 10 143 000 options en circulation, dont 5 064 250 options peuvent être exercées.

Bons de souscription

Le 29 décembre 2023, en contrepartie de l'octroi d'une facilité de crédit par des membres de son équipe de direction et de son conseil d'administration, la société a octroyé 5 250 000 bons de souscription. 2 625 000 bons de souscription ont été acquis lors de leur émission et peuvent être exercés au prix de 0,40 \$ par action ordinaire jusqu'au 31 décembre 2028. Les bons de souscription restants sont acquis en divisant le montant de toute avance au titre de la facilité de crédit par le prix d'exercice des bons de souscription. La juste valeur des bons de souscription acquis a été estimée à 798 188 dollars et a été capitalisée en tant que frais de financement payés d'avance.

Les 3 966 639 bons de souscription émis dans le cadre des unités sont évalués selon la méthode résiduelle, avec une valeur de 619 537 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2024 (2023 - néant). La juste valeur des 1 264 194 bons de souscription d'intermédiaire émis dans le cadre des placements privés qui ont eu lieu au cours de l'exercice a été estimée à 248 900 \$ à la date d'attribution.

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 28 février 2022	124 224	0,32
Émises au cours de l'exercice	6 731 957	0,49
Annulées au cours de l'année	(124 224)	0,32
Exercées au cours de l'année	(184 480)	0,25
En circulation, le 28 février 2023	6 547 477	0,49
Émises au cours de l'année	10 480 833	0,56
Exercées au cours de l'année	(65 383)	0,28
En circulation le 29 février 2024	16 962 927	0,54

Voici un résumé des bons de souscription en circulation et exerçables au 29 février 2024

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription en circulation	Nombre de bons de souscription exerçables	Prix d'exercice \$	Durée de vie moyenne pondérée restante
23 août 2024	80 640	80 640	0,25	0,48
31 décembre 2025	10 024 498	10 024 498	0,50	1,84
30 avril 2024	1 607 789	1 607 789	1,25	2,17
31 décembre 2028	5 250 000	2 625 000	0,40	4,83
	16 962 927			

Les 3 966 639 bons de souscription émis dans le cadre d'unités sont évalués selon la méthode résiduelle, avec une valeur de 619 537 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2024 (2023 - néant, 2022 - néant). La juste valeur des 1 264 194 bons de souscription d'investisseurs émis dans le cadre des placements privés qui ont eu lieu au cours de l'exercice a été estimée à 248 900 \$ à la date d'attribution.

La juste valeur des bons de souscription d'intermédiaire et d'engagement de prêt a été estimée sur la base du modèle d'évaluation Black Scholes avec les données moyennes pondérées suivantes :

Moyennes pondérées

Cours de l'action	0,40\$
Rendement du dividende	Néant
Prix d'exercice	0,43\$
Taux d'intérêt sans risque	3,76%
Volatilité attendue	100%
Échéance prévue	4,43

À la date du rapport de gestion, la société a 16 962 927 bons de souscription en circulation.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées et les transactions entre parties liées ayant une incidence sur les états financiers ci-joints sont résumées ci-dessous et comprennent les transactions avec les personnes ou entités suivantes :

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'entreprise dans son ensemble. La société a déterminé que le personnel de gestion clé se compose des membres exécutifs et non exécutifs du conseil d'administration de la société et des dirigeants de la société. Ils sont énumérés ci-dessous :

Partie liée	Relation
John Passalacqua	Directeur général (« CEO ») et administrateur
Peter Kent	Ancien président et ancien administrateur ⁽¹⁾
Laurence W. Zeifman	Président du Conseil et administrateur indépendant
Bennett Kurtz	Directeur administratif (« CAO »), directeur financier (« CFO »), secrétaire général, et administrateur ⁽²⁾
Garry Siskos	Ancien CFO et ancien directeur des opérations (COO) ⁽²⁾
Marc Branson	Administrateur indépendant
Jérôme Cliche	Vice-président, Développement des affaires ⁽³⁾ ⁽⁴⁾
Gilles Laverdière	Géologue en chef ⁽³⁾

Notes:

- (1) Le 31 août 2023, M. Kent a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président de la société.
- (2) Le 1er septembre 2023, M. Siskos a démissionné de son poste de directeur de l'exploitation/chef des finances de la société et M. Kurtz, le prédécesseur de M. Siskos au poste de directeur des finances de la société, en plus de ses fonctions de directeur de l'exploitation, de secrétaire général et de membre du conseil d'administration.
- (3) Ces personnes sont considérées comme des parties liées en vertu de la législation sur les valeurs mobilières et non en vertu de la norme IAS 24.24
- (4) Le 16 février 2024. M. Cliche a cessé d'être un officier de la Société.

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants peuvent être résumées comme suit :

	Pour l'année financière se terminant le 29 février 2024 \$	Pour l'année financière se terminant le 28 février 2023 \$
Rémunération sur base d'actions	1 216 035	372 111
Frais de gestion	306 000	308 389
Honoraires professionnels	125 000	-
Honoraires des administrateurs	86 400	66 500
Exploration minière et métallurgie	84 936	85 365
Frais de financement	798 188	-
Honoraires de conseil	63 000	13 524
	2 679 559	845 889

Contrats de services des administrateurs et des dirigeants

La société a conclu avec chacun de ses administrateurs et dirigeants des contrats de service d'administrateur et de gestion qui peuvent être résiliés sans motif, à condition qu'un préavis écrit de 30 jours soit fourni par l'une ou l'autre des parties. En vertu de chaque entente, le consultant a droit à un paiement mensuel en espèces, mais la Société a l'option d'émettre des actions ordinaires en guise de paiement.

Pour l'année se terminant le 29 février 2024, ExpoWorld Ltd. (avec John Passalaqua comme mandant) a reçu 772 856 \$ en honoraires, soit 144 000 \$ pour des services de gestion (28 février 2023 97 500 \$) en sa qualité de chef de la direction, néant en jetons de présence (28 février 2023 12 500 \$), 266 063 \$ (28 février 2023 néant) en frais de financement en vertu d'une convention de ligne de crédit avec la Société et 362 793 \$ (28 février 2023 103 901 \$) en rémunération à base d'actions composée d'options et d'unités d'actions temporairement incessibles. M. Passalaqua est directeur général et administrateur de la Société.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, Peter Kent Investments Inc. (avec Peter Kent comme directeur) a reçu 110 758 \$ en honoraires, dont 72 000 \$ pour des services de gestion (28 février 2023 53 889 \$) en sa qualité de président, 0 \$ en jetons de présence (28 février 2023 0 \$), et 38 758 \$ (28 février 2023 51 951 \$) en rémunération à base d'actions composée d'options. Le 1er septembre 2023, M. Kent a quitté ses fonctions de président et d'administrateur de la société.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, POF Capital Corp. (avec Bennett Kurtz à titre de mandant) a reçu 580 294 \$ en honoraires, soit 90 000 \$ pour des services de gestion (28 février 2023 : 79 000 \$) en sa qualité de chef de la direction, néant en jetons de présence (28 février 2023 : néant), 266 063 \$ (28 février 2023 : néant) en frais de financement en vertu d'une convention de ligne de crédit avec la Société et 224 231 \$ (28 février 2023 : 51 951 \$) en rémunération à base d'actions composée d'options, de bons de souscription et d'unités d'actions restreintes. Le 1er septembre 2023, M. Kurtz a été nommé directeur financier de la société. Il est également administrateur et directeur général, secrétaire général et administrateur de la société.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, Capwest Investments Inc. (avec Marc Branson comme directeur) a reçu 243 835 \$ en honoraires, soit néant pour des services de gestion (28 février 2023 : néant), 43 200 \$ en jetons de présence (28 février 2023 : 30 000 \$), 30 000 \$ en honoraires de consultation (28 février 2023 : néant) et 170 635 \$ (28 février 2023 : 59 951 \$) en rémunération à base d'actions composée d'options et d'unités d'actions restreintes. M. Branson est un

administrateur indépendant de la société.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, LMC Communications inc. (avec Jérôme Cliche comme mandant) a reçu 154 317 \$ en honoraires, soit 33 000 \$ pour des services de consultation (28 février 2023 : néant) et 121 317 \$ (28 février 2023 : néant) en rémunération à base d'actions composée d'options et d'UAR. Le 5 octobre 2023, M. Cliche a été nommé vice-président, Développement des affaires de la Société. Le 16 février 2024, il a cessé d'agir à titre de vice-président, Développement des affaires et, par l'entremise de sa société personnelle, continue d'agir à titre de consultant auprès de la Société jusqu'à le 5 octobre 2024.

Pour l'exercice clos le 29 février 2024, Z Six Financial Corporation (avec Laurence W. Zeifman et son épouse en tant qu'actionnaires) a reçu 479 898 \$ en honoraires composés de néant pour les services de gestion (28 février 2023 néant), 43 200 \$ de jetons de présence (28 février 2023 24 000 \$) composés d'un paiement en espèces, 266 063 \$ (28 février 2023 néant) de frais de financement en vertu d'un accord de ligne de crédit avec la Société et 170 635 \$ de rémunération fondée sur des actions (28 février 2023 51 951 \$) composés d'options et d'UAR. M. Zeifman est président et administrateur indépendant de la société.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, Siskos & Associates Inc. (avec Garry Siskos comme directeur) a reçu 178 439 \$ en honoraires, soit néant pour les services de gestion (28 février 2023 néant), néant pour les jetons de présence (28 février 2023 néant), 125 000 \$ pour les honoraires professionnels (28 février 2023 néant) sous forme de paiement en espèces et 53 439 \$ en rémunération à base d'actions (28 février 2023 néant) sous forme d'options. M. Siskos a exercé les fonctions de directeur financier et de directeur de l'exploitation de la société. Le 1^{er} septembre 2023, M. Siskos a démissionné de son poste de directeur financier de la société.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, 166693 Canada Inc. (avec Gilles Laverdière comme mandant) a reçu 159,163 \$ en honoraires composés de néant pour des services de gestion (28 février 2023 néant), 9 000 \$ pour des honoraires de consultation (28 février 2023 néant), 84 936 \$ pour des dépenses minières, d'exploration et de métallurgie (28 février 2023 85 365 \$) composés de paiement en espèces, et 74 227 \$ de rémunération à base d'actions (28 février 2023 51 951 \$) composés d'options. M. Laverdière est le géologue en chef de la société.

Dettes envers les parties liées

Au 29 février 2024, un montant de néant \$ (79 290 \$ au 28 février 2023) était inclus dans les crédettes à titre de montants dus aux principaux dirigeants pour des services reçus au cours de l'exercice terminé à cette date.

Ventilation des montants dus aux parties liées

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des accords entre deux parties qui se traduisent par des promesses de paiement ou de réception de liquidités ou d'instruments de capitaux propres. La société classe ses instruments financiers comme suit : trésorerie et investissements à la JVTPL, liquidités soumises à restrictions et comptes créditeurs au coût amorti. La valeur comptable de ces instruments est proche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer la

juste valeur. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants

Niveau 1 - Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 - Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ; et

Niveau 3 - Données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers de la société évalués à la juste valeur par niveau dans la hiérarchie de la juste valeur :

Au 29 février 2024

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Trésorerie	7 496 238	-	-	7 496 238
Investissements	-	-	132 988	132 988
	7 496 238	-	132 988	7 629 226

Les investissements de niveau 3 comprennent les investissements dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse. La direction estime que le prix des actions dans le dernier placement privé de l'entreprise détenue est proche de la juste valeur.

La société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte inattendue si un client ou un tiers à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. La société n'est pas exposée à un risque de crédit important, car son exposition maximale est liée à la trésorerie et aux liquidités soumises à restrictions, qui s'élèvent à 7 521 238 dollars. La société atténue le risque de crédit lié aux liquidités en ne les déposant qu'auprès d'institutions financières réputées. Elle évalue également la qualité de crédit des contreparties en tenant compte de leur situation financière, de leur expérience passée et d'autres facteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Au 29 février 2024, la société dispose de 7 496 238 \$ en trésorerie et de 25 000 \$ en liquidités soumises à restrictions, et de 2 532 332 \$ en passifs financiers, ce qui représente l'exposition maximale de la société au risque de liquidité.

La société n'a pas de passif financier dont l'échéance contractuelle est supérieure à un an. Au 29 février 2024, la société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour honorer ses passifs

financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la société réalise une perte à la suite d'un changement de taux d'intérêt est faible, car la société n'a pas d'investissements ou de passifs à taux d'intérêt variables.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société fluctue en raison des variations des taux de change. Au 29 février 2024, une partie des actifs financiers de la société, comprenant des investissements à long terme, est détenue en livres sterling. Une variation de 1 % du taux de change entraînerait une variation de la perte nette ou du gain net de 1 330 \$. L'impact des fluctuations des taux de change n'est pas significatif et, par conséquent, une analyse de sensibilité n'a pas été fournie.

c) Risque de prix

Le risque de prix est lié aux risques de prix des actions et des matières premières. Le risque de prix des actions est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices de la société en raison des mouvements des prix des actions individuelles ou des mouvements généraux dans la phase de niveau du marché boursier. Le risque de prix des matières premières est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices et la valeur économique dû aux mouvements et à la volatilité des prix des matières premières. La société est quelque peu exposée au risque de prix car elle détient des investissements dans les actions d'une société privée. Une variation de 1 % du cours de l'action entraînerait une variation de la perte ou du gain net de 1 330 \$. L'impact des fluctuations du cours de l'action n'est pas significatif et, par conséquent, une analyse de sensibilité n'a pas été fournie.

FACTEURS DE RISQUE

Les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion sont fondées sur les opinions, les hypothèses et les estimations de la direction, qui sont jugées raisonnables à la date à laquelle elles ont été formulées. Ces opinions, hypothèses et estimations sont intrinsèquement soumises à une série de risques et d'incertitudes, ainsi qu'à d'autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les informations prospectives.

Les risques et incertitudes affectant les informations prospectives contenues dans ce rapport de gestion sont décrits plus en détail dans le rapport de gestion annuel de la Société et la notice annuelle datée du 29 novembre 2023 pour l'exercice terminé le 28 février 2023, tous deux

disponibles sur le profil de la Société sur SEDAR+ www.sedarplus.ca.

Pour l'exercice terminé le 29 février 2024, il n'y a eu aucun changement dans les risques et incertitudes qui ont eu un effet important, ou qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet important, sur les informations prospectives de la Société.